

**Service régional de l'alimentation  
Pôle coordination de la santé publique vétérinaire**

Marseille, le 30/07/2025

Affaire suivie par :  
 Vincent CHOLET  
 Tél : 06 69 32 43 52  
[vincent.choulet@agriculture.gouv.fr](mailto:vincent.choulet@agriculture.gouv.fr)

### Compte-rendu – CROPSAV section animale

Date : 27 juin 2025

Participants :

Structure (voix délibérative)	NOM Prénom
DRAAF PACA (Président séance)	CAVALLI Serge
FRGTV (OVVT)	APPRIN Marie Pauline REVALO Astrid
FRGDS (OVS animal)	MATHIEU Céline URTASUN Lucie
GDS 04 GDS 05	DUTRON Stéphane
GDS 06	ALLAVENA Mélanie
GDS 13	ATGER Sabine
GDS 83	BERTIN Julien
CRA PACA	DROUZY François FIEVE Julien
CA 13	LORANG Antoine
CA 83	RINGUET Alice
CD 84	MOUNIER Christian
CROV PACA	FABRIZY Bernard
Conf paysanne	BUREAU Jean Charles
FRC PACA	NARCE Mathieu
MRE	ESPIE Nathalie

Structure (autres)	NOM Prénom
DRAAF PACA	BASTIER Aurore CANITROT Pierre-Noël CHOLET Vincent
DDETSPP 04	BRUN Soufiane LARAMEE Alyson
DDPP 06	FAJARDI Véronique BRAHIM Abdelillah
DDPP 13	LEMAITRE Thibault
DDPP 83 DDPP 83	GUERSON Nathalie STRUGAR Sophie
DDPP 84	TRAYNARD Silvain
LDA 04	COSTE Michel
LDA 05	HEUSS Pierre-Louis
LDA 06	LAFAY Jean
LDA 13	MICOUT Laurence
LDA 83	PARZYS Thierry BECK Cécile
PNR Camargue	VADON Anne
GDSA 13	MAGNON Philippe
OFB	FELZINGER Guillaume
FREDON (OVS végétal)	FORGEAT Hermence

Conformément au règlement intérieur du CROPSAV animal PACA, le directeur régional adjoint de la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur (DRAAF) préside la réunion en tant que représentant du préfet de région.

Le président ouvre la séance en présentant l'ordre du jour :

- Situation épidémiologique & projet de bulletin épidémiologique régional ;
- Maladies vectorielles (MHE & FCO) ;
- Peste porcine africaine (bilan actions régionales 2024 & feuille de route 2025) ;
- Lutte contre le frelon asiatique ;
- Assises du sanitaire animal.

Le compte-rendu du CROPSAV animal du 17 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

## **I. Situation épidémiologique régionale & projet de bulletin épidémiologique régional**

La DRAAF présente un état des lieux de la situation épidémiologique européenne en lien avec les maladies classées ADE (éradication immédiate dès détection) selon la LSA, en précisant que la région demeure, à ce jour, indemne de ces pathologies. Depuis le début de l'année, seize foyers relatifs à d'autres maladies à déclaration obligatoire ont été recensés sur le territoire régional ; la DRAAF en détaille la répartition.

La DRAAF présente le projet de bulletin épidémiologique régional qui viendra en complément du bulletin régional *maladies vectorielles* une fois par trimestre. Il reprendra la structure du bulletin épidémiologique de la plateforme ESA afin de présenter les maladies à déclaration obligatoire (IT 2021-801 relative à la centralisation et aux modalités de déclaration des maladies animales en vue de la coordination de la gestion et de la certification) avec les informations détenues par les structures partenaires (ARS, FRGDS, FRGTV et OFB) dans une approche *One Health*.

Le président souhaite connaître l'avis de la section animale du CROPSAV sur les propositions relatives au format de ce bulletin.

Le LDA83 propose de communiquer les résultats liés à la fièvre Q directement à la DRAAF. La DRAAF indique que la confirmation et la déclaration sont du ressort des DD(ETS)PP, le fonctionnement n'est pas à modifier.

Le CROV s'interroge sur la déclaration des cas de West-Nile par tous les départements. La DRAAF rappelle que l'instruction technique 2021-801 prévoit les modalités de déclaration par pathologies : celle-ci est à déclaration immédiate.

Le PNR Camargue exprime son intérêt pour ce bulletin et demande à en être destinataire. La DRAAF précise que le bulletin sera envoyé à tous les membres de la section animale du CROPSAV.

**La proposition de bulletin est validée.**

## **II. Maladies vectorielles (MHE & FCO)**

La DRAAF rappelle le cadre réglementaire en vigueur et en présente les évolutions depuis le précédent CROPSAV.

La DRAAF rappelle la stratégie vaccinale pour la saison 2024-2025 et présente la stratégie pour la saison 2025-2026, basée sur le passage de marchés publics pour des doses vaccinales FCO-BTV1 et FCO-BTV8.

Le GDS04-05 regrette l'arrivée d'un stock de doses vaccinales FCO-BTV8 pris en charge par l'État après les précommandes par les vétérinaires durant l'hiver, et craint une fragilisation de la relation éleveur-vétérinaire.

La DRAAF présente le bilan du guichet d'aides FranceAgrimer pour les surmortalités liées à la FCO BTV3 et FCO-BTV8.

La FRGDS présente un point d'étape sur l'aide du conseil régional pour l'achat de doses vaccinales FCO-BTV8. Les demandes ne représentaient, au 16 juin, que 20 140 doses sur les 500 000 doses pouvant être prises en charge. Face à ce faible nombre de dépôts de demande, la date limite de dépôt des dossiers sera décalée de quelques semaines et une nouvelle action de communication sera entreprise.

L'EDER présente les résultats de son enquête auprès des détenteurs de petits-ruminants sur la vaccination FCO. Elle a mis en évidence la difficulté à communiquer auprès des détenteurs malgré une communication dense et des canaux diversifiés. La FRGDS et la FRGTV partagent ce constat. Le GDS04-05 a constaté que les efforts de communication ont tout de même permis que les détenteurs acceptent la vaccination durant l'hiver, mais ces derniers ont perdu en motivation faute de pouvoir se procurer des doses.

### **III. Peste porcine africaine – Bilan actions 2024 et feuille de route 2025**

La DRAAF présente la feuille de route régionale 2025 pour prévenir l'introduction et la propagation de la peste porcine africaine, et présente les actions réalisées en 2024 par les services du MASA.

La DRAAF annonce que la FRGDS a été désignée comme point focal régional, défini dans l'action 6 du plan d'action national 2023.

La MRE et la FRGTV présentent le dispositif Pig Connect piloté par l'ANSP. Les détenteurs de suidés sont éligibles à la prise en charge complète d'un audit par l'outil Pig Connect réalisé par un auditeur formé, dans la limite de 3000 audits à l'échelle nationale.

5 détenteurs de la région sur les 96 éligibles (~5.2%), ont fait l'objet d'un audit au 06 juin, soit plus que la moyenne nationale (~1.6%). La FRGTV indique que le taux de réalisation devrait s'accroître dans les prochaines semaines suite à la fin des prophylaxies, le bilan se porterait à une dizaine fin juin.

La FRC présente le bilan des actions de chasse dans les communes frontalières avec l'Italie. L'effort de pression de chasse est maintenu malgré une baisse des prélèvements, qui est à rapprocher de la diminution de la population de sangliers.

L'OFB présente le bilan SAGIR de la saison 2024-2025, ainsi que les rapports sur les nouvelles méthodes de détection de carcasses qui ont été remis à la DGAL (équipes cynophiles et drones à vision thermique).

La DDPP83 demande à bénéficier d'une formation par l'OFB sur la biosécurité et la collecte d'animaux en vue de l'exercice ORSEC PPA qu'elle a prévu en décembre. L'OFB y est favorable. La DRAAF indique qu'une formation régionale sur la contention et la réalisation des prélèvements sanguins est en cours de préparation, elle devrait se dérouler au quatrième trimestre.

La DDPP06 indique qu'une formation sur les prélèvements de rate à destination des lieutenants de l'ovétole et des agents de la DDPP a été organisée par l'OFB et le LVD06. Elle en profite pour remercier les parties prenantes du réseau (FDC, OFB, lieutenants de l'ovétole) pour leur engagement et leurs efforts de prélèvements ayant presque permis d'atteindre leur cible de carcasses analysées (57/60). L'objectif de la prochaine saison sera d'avoir une meilleure répartition des prélèvements, notamment dans les communes du littoral conformément aux axes autoroutiers et au couloir écologique des sangliers mis en évidence par l'OFB.

La DRAAF présente les actions prévues avec ses homologues italiens dans le cadre de la coopération internationale sur la PPA. Une délégation française sera invitée à suivre une visioconférence de préparation d'un chantier d'abattage dans le Piémont durant l'été, puis le groupe de contact

technique se réunira en visioconférence aux alentours du mois de septembre afin d'échanger sur les évolutions réglementaires et l'élaboration d'un outil cartographie d'appui à la recherche active de carcasses de sangliers. Enfin une délégation française a été invitée par l'ASL2 de Savone afin de découvrir la gestion quotidienne de cette épizootie.

La DRAAF annonce l'ouverture du marché régional pour la pose en urgence, la maintenance et la dépose de clôtures anti-sangliers. La date limite de dépôt des dossiers est au 23 juillet 2025. Le marché prévoit 500km linéaires de clôtures pour un montant de 25 millions d'euros.

La DRAAF informe le CROPSAV animal qu'elle a relancé sa campagne de communication sur la PPA. Les modalités sont celles de la campagne 2024, avec en complément la fourniture de 480 affiches aux DD(ETS)PP. Celles-ci visent à rappeler les règles de biosécurité aux chasseurs et aux randonneurs, ainsi qu'à indiquer la conduite à tenir en cas de découverte d'un sanglier, en incitant notamment à contacter le réseau SAGIR du département.

#### **IV. Lutte contre le frelon à pattes jaunes**

La FREDON présente le contexte d'expansion inéluctable du frelon à pattes jaunes, qui nécessite un travail de cohabitation malgré sa catégorisation comme espèce exotique envahissante.

La FREDON présente les modalités de rédaction du plan national de lutte contre le frelon à pattes jaunes par l'AFSE, et sa déclinaison régionale en 2024. Celui-ci comporte cinq axes : protection des ruchers, surveillance, communication, formation, et destruction des nids. Le COPIL régional, constitué d'une quarantaine d'acteurs sur toute la région, s'est réuni à deux reprises.

La FREDON annonce qu'elle va lancer une enquête pour disposer d'indicateurs sur le plan de lutte, et demande aux participants de la relayer afin d'assurer une représentation aussi complète que possible du territoire.

La DDPP06 demande quelles sont les actions attendues de sa structure.

La FREDON commence par rappeler l'importance de l'utilisation de la plateforme <https://lefrelon.com/> pour simplifier l'organisation de la lutte. Elle propose ensuite à la DDPP06 d'intégrer le COPIL en vue de l'organisation du piégeage d'automne.

La confédération paysanne exprime le souhait qu'un comité régional de lutte contre le frelon à pattes jaunes soit constitué, à l'instar du comité loup, afin d'échanger sur les sujets techniques et financiers. La DRAAF propose plutôt de s'appuyer sur la comitologie déjà existante afin de profiter de la diversité des acteurs siégeant au COPIL et d'harmoniser à l'échelle régionale. La FREDON est favorable à ce que la confédération paysanne rejoigne le COPIL régional.

Le conseil départemental des Bouches-du-Rhône apporte un soutien financier pour l'achat de pièges sélectifs, mais l'initiative n'est pas identique sur toute la région. Le sujet pourra être évoqué en COPIL.

#### **V. Assises du sanitaire animal**

La DRAAF rappelle que les assises du sanitaire ont été annoncées le 14 novembre 2024 par la ministre en charge de l'agriculture en réponse aux crises rencontrées cette même année. Tous les acteurs sont réunis en différents groupes de travail pour échanger autour des 7 axes et définir les actions relevant du socle commun piloté par l'Etat, ou des contrats sanitaires de filière pilotés par les filières. Chaque groupe s'est réuni une première fois au premier semestre et devra se réunir à nouveau au second semestre. Les contrats sanitaires de filière intégreront une meilleure surveillance dans les élevages et viseront à améliorer la prévention par le renforcement de la biosécurité et la mise en œuvre de campagnes de vaccination préventive. Ils viseront également à clarifier le rôle de chaque acteur, dont l'Etat. Ils comprendront une déclinaison opérationnelle, et seront validés en CNOPSAV avant d'être co-signés par l'Etat et les acteurs professionnels.

## VI. Conclusion

La DRAAF annonce que la section animale du CROPSAV se réunira à la fin du second semestre 2025.

Projet - Soumis à validation au prochain CROPSAV animal